

résidant que depuis deux ou trois ans et était vicaire de la cure, et d'un autre chanoine qui jusque là ne s'était jamais mêlé d'aucune affaire, était maître des cérémonies et du chant pour tout le séminaire, et faisait le grand catéchisme aux enfants de Québec dans la cathédrale depuis 1724. C'est le sieur de Tonnancour... Vous savez qu'il prêchait et confessait, comme il le fait encore. Je crois que c'en est assez pour faire voir que l'ignorance des chanoines de Québec pour tout ce qui regarde leur droit est non seulement excusable, mais est un effet de leur grand zèle pour servir le public et le séminaire, de la confiance trop grande qu'ils avaient aux dits messieurs du séminaire, toujours chanoines, leurs maîtres et directeurs, qui les ont trompés en les conduisant toujours selon leurs vues de tout avoir et de tout gouverner..."

Cette lettre est de M. Jos.-Frs Perrault, qui fut nommé chanoine le 13 décembre 1750, pour remplacer M. de Gannes-Falaise.

Mais qu'avait-on trouvé de si terrible dans le fameux coffre aux archives ?—On l'a écrit déjà : c'était la bulle de Clément X érigeant, en 1674, l'évêché et le Chapitre, supprimant la paroisse pour l'ériger en cathédrale et donnant au Chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église en même temps que le soin de la desservir. Mais Mgr de Laval avait transféré et uni tout cela au séminaire ; et ce n'est qu'après soixante et six ans d'oubli que le Chapitre veut reprendre ses biens, ses droits et ses privilèges. Il est temps d'y songer, car les marguilliers sont sur le point de conclure des marchés pour faire bâtir un presbytère sur le terrain du Chapitre, sans même avoir daigné en parler aux chanoines ! On comprend que ces derniers ne furent pas lents à protester et à réclamer.

Mécontents de l'évêque qui leur avait proposé des moyens de régler sans bruit cette affaire, ils s'adressèrent au Conseil Supérieur où ils plaident contre le